

ASSOCIATION NATIONALE AGRICOLE EN FAVEUR DES ENFANTS-TROUVÉS.

Projeté par M. l'abbé Raymond

Les actes de l'abbé Raymond ont bientôt prouvé que l'élat qu'il citait existait



L'opinion publique est si éclairée aujourd'hui sur la nécessité de prévenir la mendicité et de faire refluer vers les campagnes le trop plein des villes en moralisant les classes pauvres et en leur donnant du travail, qu'il suffit d'énoncer le titre de notre association pour en faire connaître toute l'importance.

M. l'abbé Raymond a présenté à l'Assemblée constituante un Mémoire sur l'extinction de la mendicité par des institutions agricoles. Sur un rapport favorable de M. Waldeck-Rousseau, il a été nommé, pour formuler une mesure législative, une Commission spéciale à laquelle a manqué le temps nécessaire pour terminer son travail.

En attendant que la représentation nationale donne suite à l'initiative prise par l'Assemblée constituante, l'auteur a voulu réaliser immédiatement une partie importante de ce projet.

Peu de mots suffisent pour démontrer le mérite du but que s'est proposé d'atteindre l'association qu'il a commencé à fonder. Parmi les diverses catégories de la population dont il incombe à la société de prendre sérieusement soin, il n'en est aucune sans doute plus digne de sa sollicitude que les enfants-trouvés.

Les Administrations départementales dépensent en leur faveur des sommes considérables pour n'obtenir que de mauvais résultats; les enfants-trouvés sont emportés au loin par des nourrices que leur pauvreté réduit à prendre les enfants des hospices et empêche par conséquent d'en avoir un soin suffisant; le physique et le moral sont également négligés; l'enfant grandit au milieu du mépris attaché à sa triste condition; à douze ans il cesse d'avoir part aux fonds votés par les Conseils généraux; le plus petit nombre est mis en apprentissage, les autres se livrent au vagabondage et retombent, en définitive, à la charge des Commissions administratives, qui, dénuées de ressources, ne peuvent leur accorder que des secours insuffisants.

L'enfant-trouvé arrive ainsi à l'adolescence en passant par toutes les mauvaises habitudes, toutes les misères, qui, combinées avec l'ignorance, en feront un jour, comme les statistiques judiciaires nous l'apprennent, un redoutable ennemi de la société.

Au lieu de cet affligeant résultat, l'Association recevra dans des crèches les enfants à leur naissance, leur donnera, selon leur constitution, un allaitement naturel ou artificiel, les réunira en groupes nombreux, leur créera ainsi des égaux, des amis et presque une famille, les instruira en commun dans des salles d'asile, les élèvera dans les principes de la religion, en fera des ouvriers laborieux et intelligents en les accoutumant de bonne heure, dans la mesure de leurs forces, aux travaux agricoles.

L'Association leur ménagera, par un intérêt dans l'exploitation, un pécule qui pourra s'accroître de ce qu'y ajoutera la bienfaisance publique.

En favorisant les unions légitimes, l'œuvre mettra un terme à la progression effrayante du vice et de la misère; elle fera d'utiles citoyens, en leur assurant ainsi une existence heureuse et honorable.

Pour atteindre ces résultats, l'Association demande aux départements les frais de premier établissement, et les fonds affectés aux enfants abandonnés et aux orphelins.

Ce plan répond à toutes les exigences :

Amélioration de la condition des enfants-trouvés;

Réduction du nombre des ouvriers inoccupés des villes;

Moralisation d'une partie considérable de la population;

Éducation pratique agricole répandue dans les masses;

Enrichissement du sol;

Encouragements à l'agriculture;

Enfin, extinction d'une des grandes causes du paupérisme.

Qui donc pourrait refuser son appui à une pareille institution, qui répond si bien aux besoins de l'époque?

Le directeur-général,

D. RAYMOND,

Vic.-gén., doct. en Théol.

Indépendamment d'un comité de surveillance dont les membres sont déterminés par les statuts, un comité consultatif dont les noms suivent, aide l'Association de ses lumières et de son concours.

Membres du Comité, MM.

BERRYER, représentant des Bouches-du-Rhône.

PARISIS, évêque de Langres, représentant du Morbihan.

SAUVAIRE-BARTHÉLEMY, représentant des Bouches-du-Rhône.

BÉCHARD, représentant du Gard.

Le Père LACORDAIRE.

SÉGUR D'AGUESSEAU, représentant des Hautes-Pyrénées.

GRAVERAND, évêque de Quimper.

DETINGUY, représentant de la Vendée.

DE CASTILLON, représentant de la Haute-Garonne.

DE GIRARD, représentant de l'Hérault.

DE GRASSET, représentant de l'Hérault.

BERNARDI, représentant de Vaucluse.

DE BALZAC, représentant de l'Aveyron.

DE VILLENEUVE, représentant du Var.

DE BAUSSET ROQUEFORT, ancien magistrat.

MÉRILHOU, conseiller à la Cour de Cassation.

LANCOSME DE BRÈVES, membre du conseil-général de l'Indre.

DE PONS RENEPONT, propriétaire.

ANCELOT, membre de l'Académie française.

BORELY DE SERRES, inspecteur-général des chemins de fer.

GUÉRIN MENEVILLE, membre de la Société générale d'agriculture.

Alexandre **DELEHAYE**, ancien directeur et fondateur de la Banque de Lille.

Louis **DE NOIRON**, auteur du livre : *Des Banques en France*. (1847.)

COMMANDRÉ, ex-représentant de la Lozère.

DESMOLLES, ex-représentant de la Lozère.

J'espère bien de ne pas avoir l'honneur de rencontrer
Monsieur Charmier, j'ai continué à compter sur tout
son dévouement et sur ses bonnes prières.

23 février 1850

L'abbé Raymond



Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and includes a date: "23 June 1870".



LIBRARY

COMITÉ DU TRAVAIL.

Présidence du citoyen CORBON.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 12 JUIU.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CITOYEN WALDECK-ROUSSEAU.

CITOYENS,

J'ai eu à étudier un Mémoire qui vous a été adressé par l'abbé Raymond; ce mémoire m'a paru de nature à mériter un rapport spécial de la sous-commission à laquelle il a été renvoyé.

Voici quel est le point de départ du travail de l'abbé Raymond, voici quel est son but, quels sont ses moyens d'exécution, et les résultats qu'il espère atteindre.

L'abbé Raymond a été frappé de trois choses : premièrement, de l'état actuel de l'agriculture, dont les développements ne sont pas suffisamment excités, dont les travaux manquent de bras, qu'une inintelligente émigration entraîne vers les villes, au grand dommage de ces vastes terrains incultes ou négligés, qui attendent la visite des défricheurs, pour payer largement les efforts qui les auront fécondés.

En deuxième lieu, il a constaté avec tristesse qu'il existait une classe d'individus dont la position mal définie, trop négligée sans doute, livrée aux dangers de l'oisiveté, est un péril de chaque jour pour la société, qui se défie d'eux, de même qu'eux se croient le droit de se constituer ses adversaires.

L'abbé Raymond place dans cette catégorie les enfants-trouvés, les mendiants, les jeunes détenus acquittés et les libérés : les enfants trouvés, auxquels le malheur de leur naissance a ravi le bonheur de puiser le sentiment de la moralité, de l'émulation à la vertu dans le contact quotidien des affections de la famille et dans les conseils que sa sollicitude prépare; les mendiants, dont la vie, trop souvent errante, ne les attache particulièrement à aucun centre de population, ne les force à s'intéresser à aucun succès social, ne leur inspire qu'une sorte de jalousie et d'envie continuelle dirigées contre ceux qui possèdent, quand ce sentiment ne prend pas le caractère d'une agression contre l'ordre social,

Aux mendiants vagabonds, aux enfants-trouvés, l'auteur du mémoire ajoute les libérés : vous connaissez leur situation. De cette deuxième considération, qui est son point de départ, l'abbé Raymond est arrivé à une troisième; il s'est dit : Dans le trésor de l'État s'opèrent des prises d'argent nombreuses, dont le but est précisément d'arriver aux enfants-trouvés, aux mendiants, aux libérés; mais les secours qu'on leur prodigue, la surveillance incessante de leurs actions, qu'il faut payer, ne tournent point à leur profit réel et moral, ne servent pas,

par un retour équitable et nécessaire, les intérêts de la société.

Donc trois choses fâcheuses : Richesse de la production agricole méconnue ou bien oubliée; tout au moins mal interrogée;

Forces dangereuses pour la paix publique, livrées à l'oisiveté ou aux mauvaises inspirations d'une situation équivoque dans la société, si elle ne lui est pas presque constamment hostile;

Capitaux mal employés, puisqu'ils ne rendent point, en avantages appréciables conférés aux individus, en paix et en sécurité pour la société, l'équivalent de la dépense faite.

Le mal constaté, M. l'abbé Raymond a pensé qu'il était possible de trouver le remède qui doit en guérir les plaies.

Suivant lui, on doit diriger vers l'agriculture les forces qui lui semblent dangereuses pour la société, et faire tourner de la sorte au profit de cette source féconde de la richesse nationale et de la moralité des individus le travail agricole encouragé par une affectation plus utile des capitaux, dont l'emploi était beaucoup plutôt réalisé dans un intérêt de sûreté ou de précaution, que dans un intérêt de réelle utilité.

M. l'abbé Raymond indique comme moyen de fixer les mendiants, les enfants-trouvés, les jeunes détenus acquittés et les libérés, au sol dont le défrichement ou l'amélioration seront essayés par leurs mains, le bien-être, l'émulation et l'intérêt.

Le bien-être, en leur assurant une nourriture, un vêtement convenables; — l'émulation, en créant une hiérarchie dans le travail; — l'intérêt, en rémunérant leurs travaux par un gage fixe, en ouvrant à leur économie, ou en leur offrant, à titre d'encouragement, les Caisses d'épargne, enfin en faisant briller à leurs yeux l'espérance fondée de posséder un jour.

Là ne se bornent pas les efforts de M. l'abbé Raymond; il veut réconcilier ceux dont il s'occupe, avec la société et la morale.

L'instruction professionnelle et religieuse, une discipline presque militaire, le contact permanent des individus qu'il patronne, avec les travaux agricoles, le développement du sentiment du devoir par les affections de la famille dont il prépare la formation, forment à ses yeux un quadruple moyen d'accomplir cette réconciliation.

M. l'abbé Raymond a raison de compter sur l'éducation professionnelle qui éclaire l'intelligence et développe l'apti-



tude au travail ; il a raison de compter sur l'intervention du sentiment religieux, puissance irrésistible qui agit sur l'esprit et sur le cœur ; il a raison de la solliciter, tout en laissant à la conscience la liberté de se mettre en rapport avec Dieu, suivant la foi qui l'inspire.

Il a raison de tenir à la discipline, elle est ici absolument indispensable. Ne s'agit-il pas, en effet, d'accoutumer à l'ordre, à la vie régulière, des natures gâtées par une liberté sans modération, par les excès de l'indépendance personnelle ? il a raison de placer de sérieuses espérances dans cette heureuse contagion des habitudes simples, laborieuses, honnêtes, des habitants des campagnes.

Mais ce que je trouve digne, ce qui est éminemment social, c'est la pensée d'instituer la famille comme moyen de moralisation. S'il est, en effet, une chose qui ranime le cœur le plus flétri, c'est le sentiment de la famille. La famille confère des droits, elle impose des devoirs. C'est par le droit et par le devoir que l'homme ressaisit le lien qui le rattache à la société. Le droit de la famille parle à la dignité de l'homme ; le devoir de la famille parle au cœur, car il se puise dans les sentiments les plus tendres qui puissent l'émouvoir.

Après avoir indiqué son point de départ, le but auquel il tend, l'abbé Raymond signale les moyens d'exécution dans l'emploi desquels il a une ferme confiance. Il s'est proposé de fonder dans les départements des institutions agricoles. Ces institutions agricoles, destinées à recevoir les travailleurs qu'il recrute, devraient être, suivant lui, au nombre de quatre au moins dans chaque arrondissement. Il ne veut pas obtenir le défrichement des terres abandonnées, incultes ou mal soumise aux travaux de l'agriculteur, par voie d'expropriation ; ce n'est pas ainsi qu'il comprend les choses : il voudrait traiter, à titre de fermage, avec les propriétaires des terres qui ont besoin d'être mises en culture, acheter celles qu'on voudrait bien vendre, sans faire intervenir la contrainte entre le propriétaire et l'association.

Il lui faut des ressources, et ces ressources seront ainsi réalisées par lui : Une Société est organisée ; cette Société a pour auxiliaires des hommes bienfaisants et des capitalistes ; de plus, M. Raymond sollicite le concours de l'État, non pas en lui imposant des sacrifices nouveaux, mais en obtenant que les sacrifices qu'il a résolus suivent dans les institutions qu'il fonde ceux qui en ont été l'occasion et le but. Comme ressource, il compte encore les produits obtenus par le travail de l'association.

Dans l'ouvrage que j'ai là entre les mains, M. l'abbé Raymond a présenté sur ce point des détails précis sur lesquels il est impossible que je puisse m'appesantir.

Je crois que ce plan, qui est très-simple, et dont l'exécution a besoin d'être largement soutenue, devrait spécialement et particulièrement être examiné par vous.

Je fais en effet, entre les mémoires qu'on nous remet, une différence positive. Je distingue ceux qui ne me paraissent pas le produit d'idées élaborées avec une suffisante maturité, de ceux qui me semblent l'œuvre de gens qui ont réfléchi, qui ont étudié, qui ont vu, qui ont pratiqué.

Le système de M. Raymond se recommande par un fait considérable à mes yeux : c'est qu'il a déjà traversé l'épreuve de l'expérimentation ; c'est qu'il est sur le point de se développer par une large application, au moyen du concours actif de ces hommes qu'il est certain de rencontrer toutes les fois qu'il s'agit de fonder une institution destinée à développer la moralité, ou à fonder le bien-être matériel des classes qui souffrent.

Je trouve en outre un avantage à ce système, c'est qu'il n'a pas besoin d'être appliqué d'une façon générale.

Les essais peuvent être localisés, et il n'y a nul inconvénient à les tenter. Ce n'est pas une de ces institutions qui ne peuvent marcher sans un ensemble complet ; on peut l'organiser successivement, et s'arrêter devant les difficultés que l'expérience n'a pu faire disparaître.

Je crois que le projet de M. Raymond présente toutes les conditions que vous pouvez désirer ; son but est bon ; il peut arriver par les moyens qu'il propose à relever trois classes d'individus malheureusement frappés, et auxquels on a rarement tendu une main secourable, ou du moins utilement secourable ; il a surtout ceci de bon : c'est de prendre de bonne heure, et d'enlever au patronage trop général de la société, pour qu'il devienne convenablement utile, les enfants-trouvés, enfants qui ne sont pas coupables de leur naissance et qui en supportent tous les malheurs : c'est donc une œuvre de haute moralité, c'est par conséquent une œuvre digne de fixer l'attention.

Je crois que le Comité doit accorder son concours au projet, l'encourager, le soutenir.

C'est à vous, Citoyens, à voir ce que vous croyez devoir faire dans l'intérêt du projet de M. Raymond ; je me trompe, dans l'intérêt des personnes qu'il veut vous recommander, en vous recommandant son œuvre.

Il a résolu de pousser un peu plus loin le bienfait de cette institution et d'appeler les ouvriers formés à l'exercice de leur profession, mais privés d'ouvrage, pour diriger les travaux, enseigner leur état et concourir à la surveillance, qui est, elle aussi, la garantie du succès que M. l'abbé Raymond espère, que nous désirons qu'il obtienne.

Je demande, Citoyens, que le projet présenté par l'abbé Raymond soit renvoyé à l'étude d'une Commission, qui verra s'il ne serait pas possible d'encourager et même de fonder l'œuvre à laquelle il se dévoue, en la placant sous la protection du gouvernement, par une mesure législative.